PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 16 juin 2026 à 18 h, sous la présidence du maire monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille, Eric Langlois et Marc-André Sauvageau

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire M. Denis Martin à 18h10.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-06-16.130 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Le maire demande le vote

ADOPTÉE

2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses (Règl. nº 885.95)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses (Règl. nº 885.95) ;

Madame Manon Robitaille dépose un projet de Règlement qui aura notamment pour objet, à l'article 5, de remplacer le paragraphe C.1 concernant les normes des systèmes de rétention d'eau pluviale des nouvelles constructions, et d'ajouter les paragraphes C.2 et C.3.

3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. nº 1454)

Monsieur Marc-André Sauvageau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. nº 1454) ;

Monsieur Marc-André Sauvageau dépose un projet de Règlement qui aura notamment pour objet de modifier les tarifs pour les demandes de documents, de clarifier les frais de fermeture et d'ouverture d'eau et les frais du terrain synthétique de la Polyvalente Deux-Montagnes.

5. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h15.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des affaires juridiques